

Cahier de doléances du Tiers État de Villerest (Eure)

Cahier de doléance de la paroisse de Villerest

Nous, habitans de la paroisse de Villerest située en Vexin normand proche Ecouis, élection d'Andely, diocèse de Rouen ; pénétrez des bontés de Sa Majesté qui veut bien avoir communication avec tous les habitans de son royaume pour se rapprocher de leur besoin et de leur veu pour les plus grands biens qui peuvent résulter d'une assemblée aussi auguste que va être celle des États réunis de tous les ordres du royaume, vont entrer dans le détail de leur besoin particulier et de leur doléance.

La filature de coton fournissant au premier besoin de tous ceux qui composent la paroisse, les mécaniques inventées pour accélérer cette filature détruit entièrement cette partie du commerce qui contribue à la subsistance de tous les habitans de la campagne voisine de Rouen ; en demande la suppression.

Ils se réunisse au veu de la nation qui désireroit la liberté du sel par les grands avantages qu'ils pouroient en résulter d'une plus grande consommation, surtout dans l'agriculture.

Le tabac étant devenu de première nécessité, ils souhaiteraient qu'il fut libre de le cultiver dans toute la province.

Il y a dans l'administration de la justice des abus innombrables, qui ruine les particuliers par des juridictions subalternes et qui entraîne souvent en frais le dixième du principal, et quelquefois le tout entier.

Ils se réunissent au désir des fermiers pour que les baux faits par les gens de main-morte eussent leur entière exécution, sans être exposés à perdre leur avance au changement des nouveaux titulaires.

Le bled étant la nourriture universelle des hommes, ils se joignent à la nation pour obtenir des bontés de Sa Majesté et des États généraux une défence expresse d'exporter cette denrée de première nécessité lorsqu'elle vaudra plus de dix livres le quintal.

Les pigeons étant nuisible aux grains dans les semences et dans la récolte, demande la plus grande considération de Sa Majesté et des États généraux.

Les habitans de laditte paroisse, contribuant tous à la corvée, désireraient qu'elle fut employée quelques jours dans l'année à la réparation de ses rues et sorties qui, à raison du local, sont impraticables.

Cette paroisse s'en rapporte à tout ce qui sera décidé par toute la nation assemblée ; elle attend avec confiance que l'ordre sera rétablie dans toute l'administration, que les impôts seront simplifiée et qu'ils n'essuiront plus les vexations des comis qui, juge et parties dans leurs opérations, soudoient les réfractères avec la plus grande inhumanité.

fait et arete en double

ce jourdhuy cinq avril mil sept cent quatre vingt neuf, et ont signé